

Le 10 mai 2016

L'an deux mille seize, le 10 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 6 mai 2016

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
VIAL René, Maire	X	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	X	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	X	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	X	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	X	
LAJON Marie-Hélène	X	
DEVOISIN épouse MAZUYER Annick	X	
AUBENEAU épouse CARRIAS Claude	X	
GUILLERMARD Frédéric	X	
MANON François	X	
DEBIEZ Yvon		X
JACQUEMIN Isabelle		X
PENVEN Gwénaél	X	
LANTUEJOL Jérôme		X
SANTUS Aurélie	X	
GEHIN Frédéric	X	
MEYER Grégory	X	
DELBEGUE Hervé	X	
DEPLANQUE Karine	X	

Pouvoirs :

Jérôme Lantuejol a donné son pouvoir à Yves Diaz

Yvon Debiez a donné son pouvoir à Béatrice Berger

Isabelle Jacquemin a donné un pouvoir à René Vial

Les Conseillers présents, soit 16 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir Gwénaél PENVEN puis à Aurélie SANTUS suite au départ de M. PENVEN à 22h.

Approbation de compte rendu des réunions du 24 et du 31 mars 2016 : les comptes rendus des 2 dernières séances du conseil ont été approuvés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,
- Acquisition camion Renault Maxity et emprunt pour l'acquisition,
- Reprise du camion IVECO,
- Acquisition de l'ancienne boulangerie San Nicolas,
- Vote des subventions 2016
- Centre de loisirs : tarification pour l'été 2016
- Médiathèque : - animation pour les journées du patrimoine,
 - Adhésion à l'association des bibliothèques du pays des Couleurs,
- Personnel : création de poste dans le cadre d'un avancement de grade,
 - création de poste d'adjoint technique à temps non complet,
- Liste préparatoire pour le jury criminel 2017,
- Affaires diverses dont le point sur l'avancée de la Programmation Urbaine effectuée par le cabinet Réflexité et rapport de l'assemblée générale de la Société des Eaux Civiles de la Bâtie

- Décisions prises dans le cadre de la délégation

DECISION N°2016-5

Le Maire, considérant la nécessité d'entretenir l'éclairage des bâtiments publics décide : Article 1er : de signer un contrat d'entretien de l'éclairage des bâtiments publics et des illuminations de fin d'année avec l'entreprise SPIE Sud-Est de Saint-Genix sur Guiers. Le contrat prendra effet le 1^{er} avril 2016 et sera renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 12 mois. La durée ne pourra excéder 3 ans. La rémunération est fixée à partir d'un prix forfaitaire par foyer soit 19.50 € HT par projecteur et 4230 € HT pour les prestations d'illuminations (Pose et dépose, essai des illuminations et dépannage astreinte).

Frédéric GUILLERMARD ajoute qu'il est bon de préciser qu'il s'agit de l'éclairage des monuments publics uniquement et non pas de l'éclairage des rues qui dépend de la communauté de communes.

DECISION N°2016-6

Le Maire, considérant la nécessité d'assurer l'entretien des cloches, de l'horloge et du paratonnerre de l'église ainsi que le paratonnerre de la Mairie :

décide : Article 1er : - de signer un contrat de maintenance avec la société BODET S.A. agence de St Priest. Le contrat prenant effet au 1^{er} janvier 2016 pour une année, avec reconduction tacite pour 2 années. Le montant annuel d'entretien est fixé à 300€ HT.

DECISION N°2016-7

Vu le contrat n°1800088828 signé entre Corbelin et NextiraOne ;

Le Maire décide : Article 1er : de reconduire le contrat de maintenance de l'installation téléphonique de la Mairie avec la société NEXTIRAONE France à compter du 1^{er} juin 2016.

Pour information, en application des termes de l'article III.4.2 des Conditions Générales de Vente de NextiraOne France régissant le contrat n°1800088828, le prix des services objet du contrat, à savoir 741.92€ TH par an sera révisé, à la date anniversaire du contrat, selon la formule y indiquée.

Délibération n° 2016-4-1 : Emprunt auprès du Crédit Agricole Centre Est pour l'acquisition du camion Renault Maxity

Lors du vote du budget, le projet d'acquisition d'un nouveau camion pour le service technique a été évoqué.

L'offre proposée par PROCULTURE à Morestel correspond aux attentes de la commune : un camion Renault Maxity d'occasion (année 2010) avec 2 bennes avec triangle rabattable et 2 girophares pour un montant de 34 000€ HT (40 800€ TTC).

La proposition permet l'achat de ce véhicule avec un prêt à taux 0.80% sur une durée de 45 mois souscrit auprès du Crédit Agricole Centre Est.

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à 15 voix pour et 4 abstentions (Delbègue, Meyer, Géhin et Deplanque), le Conseil Municipal

- AUTORISE l'achat d'un camion tel que présenté ci-dessus
- AUTORISE son financement par un prêt à taux 0.80% sur une durée de 45 mois avec une périodicité de remboursement annuelle
- CHARGE le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des présentes.

Hervé Delbègue fait part de ses réserves sur le prix d'achat du véhicule, il a trouvé des véhicules d'occasion similaire pour bien moins cher. Le Maire lui demande si ces derniers avaient le même niveau d'équipement à savoir : le triangle rabattable avec 2 girophares, une 2^{ème} benne en aluminium, le flocage ainsi que le système d'atelage. Rien que le triangle et les girophares coûtent 2400€ HT. Dans ce coût est également compté la carte grise du véhicule.

Délibération n° 2016-4-2 : Reprise du camion IVECO

Dans le cadre de l'acquisition du camion Renault Maxity, PROCULTURE propose de reprendre l'ancien camion IVECO immatriculé 394CCE38 pour la somme de 3500€ TTC.

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à céder l'ancien camion IVECO à PROCULTURE de Morestel pour la somme de 3500€.
- CHARGE le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Frédéric Guillermand voudrait savoir comment la commune peut encaisser une telle somme : la commune va éditer un titre de recettes. Pro culture réglera la somme directement à la trésorerie.

Délibération n° 2016-4-3 : Acquisition de l'ancienne boulangerie San Nicolas

Par délibération n° 2016-1-2, le conseil municipal a autorisé le Maire à poursuivre la négociation pour l'acquisition éventuelle de la propriété San Nicolas cadastrée section AE n° 173.

Le Maire fait un rappel des faits : la propriété est en vente depuis des années, le bien n'est pas raccordé au réseau d'assainissement. Cette propriété, place J. Falatieu à côté de l'église représente un enjeu pour l'aménagement de cette place.

La propriété ne se résume pas seulement à la boulangerie : il y a dans cet ensemble la possibilité de mettre 2 studios en location (reste à finir l'accès par l'arrière du bâtiment et le raccordement à l'assainissement). Dans l'arrière de la propriété un bâtiment menace ruine, l'urgence pour la commune sera de le démolir.

Quant au devenir du local commercial, il sera discuté et retravaillé avec le cabinet ReFléxité dans le cadre de la programmation urbaine. Le Maire réaffirme que rien n'est décidé pour l'instant.

Malgré les arguments du Maire, Grégory Meyer ne voit pas l'intérêt d'acquérir ce bien, même s'il est « heureux » de savoir que l'ancienne boulangerie ne sera pas forcément détruite. Il souligne que la commune devra engager des travaux, sans compter le bâti à entretenir Vu l'état des finances communales, il réaffirme son opposition à cet achat d'autant plus que la commune n'a pas encore eu le retour de l'étude faite dans le cadre de la programmation urbaine. Karine Deplanque demande d'attendre d'avoir l'étude dans trois mois pour que le conseil se décide.

Le Maire rétorque que personnellement, il n'est pas pressé seulement, mais il y a urgence du côté des vendeurs : il ne peut en dire plus par devoir de réserve...

Le Maire ne peut attendre que le temps passe, il faut saisir les opportunités :

Si on laisse passer cette vente et qu'un autre acheteur se présente : la commune pourra toujours engager une procédure de préemption mais ce ne sera pas au même prix !

Le Maire rappelle également que les précédentes municipalités tentent depuis 1999 d'acquérir la propriété Giclat qui jouxte celle de San Nicolas : cela démontre bien l'intérêt stratégique de ces tènements en plein cœur du village.

Le Maire conclut en rappelant une nouvelle fois le potentiel de cette propriété, la possibilité « d'amortir » cette acquisition par la location de logements, le conseil ne doit pas se prononcer ce soir sur le devenir de la propriété : son acquisition est une opportunité pour voir l'avenir, son devenir fera l'objet d'un travail d'équipe dans le cadre de la programmation urbaine.

Frédéric Géhin préconise de travailler d'abord sur les espaces publics existants.

Le Maire lui répond que justement, l'étude de programmation est là pour lister ces espaces publics et proposer des aménagements et des programmations.

Grégory Meyer maintient toujours son opposition à cette acquisition sauf si le maire s'engage à installer un commerce de proximité dans l'ancienne boulangerie. Même réponse du Maire, le devenir du bâti dépendra des conclusions de l'étude.

Les discussions closes, le Maire soumet donc au Conseil Municipal l'accord auquel il est parvenu avec les propriétaires :

Prix d'acquisition : 100 000€

Frais d'agence : 6 000€

Estimation des frais notariés : 2 800€

Estimation de la valeur vénale du bien donnée par France Domaine le 8 janvier dernier : 133 000€.

Le Maire soumet donc au vote du conseil municipal l'acquisition de la propriété San Nicolas.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à 9 voix pour, 5 contre (F.Guillermard, G. Meyer, H. Delbègue, F. Géhin et K. Deplanque) et 5 abstentions (B. Berger, M-H. Lajon, A. Santus, Y. Diaz et J. Lantuejol) :

- DECIDE d'acquérir la parcelle bâtie cadastrée section AE n° 173 au prix de 100 000€ (cent mille euros) et 6000€ (six mille euros) de frais pour l'agence immobilière ORPI
- CHARGE Maître Saramito, notaire aux Avenières, d'établir l'acte notarié
- AUTORISE le Maire à signer les actes relatifs à cette acquisition et de s'acquitter des frais notariés estimés à 2800€

Délibération n° 2016-4-4 : vote des subventions 2016

Vu les crédits budgétaires et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

- DECIDE d'attribuer des subventions aux associations suivantes après avoir délibéré à 18 voix pour et une abstention (Jérôme Lantuejol) pour toutes les subventions exceptées celle pour le voyage scolaire attribuée à l'APEL qui a été votée à 14 voix pour, 3 contre (C. Carrias, A. Santus et F. Géhin) et 2 abstentions (J. Lantuejol et G. Meyer)

DETAIL ARTICLE 6574 / SUBVENTIONS		
ORGANISME	OBJET	Montant 2016
Harmonie des Tisserands		200
ACCA	Destruction nuisibles	200
Association des Conscrits	constitution association	50
Association des Arrosants	constitution association	50
APEL	Subv pour 65 élèves	650
APEL	Voyage scolaire Val de Loire 19x10€	190
Chambre métiers	apprentis 4 x100€	400
Etoile cycliste St Clairoise	Course cycliste 2016	1100
SOU DES ECOLES	Subv 171 élèves	1710
VOYAGE COLLEGE	Séjour Italie : 9 élèves x 10€/jx4j	360
Association du centre socio-culturel Jean Bedet	RAM	11080
Association du centre socio-culturel Jean Bedet	ACTION JEUNES	33900
Amicale Corbelinoise	Subv char comice	150
USC	Subvention votée en février 2016	440
USC		880
KAPSPORT DOLOMIEU		260
	TOTAL	51620
	Dépense inscrite	52000
	reste	380

Délibération n° 2016-4-5 : - Centre de loisirs : tarification été 2016

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à 18 voix pour et 1 abstention (Frédéric Guillermand), le conseil municipal :

- FIXE les tarifs pour le centre de loisirs à compter du 1^{er} juillet 2016 pour les accueils extrascolaires :

QF	Mini camp Séjour accessoire 3 jours 2 nuits (6-8 ans)	Mini camp Séjour accessoire 4 jours 3 nuits	Soirée pyjama Les 9 et 30/07 Supplément du tarif journée
< 501	100.00 €	140.00 €	8.00 €
501 à 700	100.00 €	140.00 €	8.00 €
701 à 900	100.00 €	140.00 €	9.00 €
901 à 1200	110.00 €	150.00 €	10.00 €
1201 à 1500	110.00 €	150.00 €	10.00 €
1501 à 1800	120.00 €	160.00 €	12.00 €
1801 à 2000	120.00 €	160.00 €	12.00 €
>2000	120.00 €	160.00 €	12.00 €
QF	Journée complète avec repas		Forfait semaine avec repas
< 501	10.00 €		45.00 €
501 à 700	11.00 €		49.50 €
701 à 900	13.00 €		58.50 €
901 à 1200	14.00 €		63.00 €
1201 à 1500	15.00 €		67.50 €
1501 à 1800	17.00 €		76.50 €
1801 à 2000	18.00 €		81.00 €
>2000	19.00 €		85.50 €

Un projet de camp commun avec la Passerelle du Centre Social Jean Bedet a été présenté : ce serait un camp itinérant de 6 jours et 5 nuits en Bourgogne. Il y aurait 7 places pour les enfants du centre de loisirs de Corbelin, la commune mettrait à disposition un animateur.

Ce projet soulève de nombreux commentaires : Béatrice Berger fait part de sa stupéfaction car elle a rencontré des animateurs du centre social le 27 avril dernier pour travailler sur des actions communes et pour ce camp il avait été convenu de le faire sur 4 jours 3 nuits. Elle constate qu'il s'agit désormais de 6 jours et 5 nuits ! Une fois de plus, les engagements ne sont pas suivis !

Le lieu pose question : pourquoi se rendre aussi loin avec des enfants de 10-11 ans ?

Tout comme la tarification de base de 165€ pour un QF de 1000 proposé par le centre social. Comment a été calculé ce coût ? Il aurait fallu un travail sur cette tarification : comment peut-on présenter un camp dans 2 structures différentes (Centre social et centre de loisirs le Moulins) avec des prix différents puisque chaque gestionnaire a un mode de tarification spécifique.

Pour Grégory Meyer, il ne faudrait pas que ces réserves stoppent les initiatives et le travail collaboratif avec le centre social Jean Bedet.

Ainsi le conseil avait émis un avis favorable pour la tenue de ce camp pour les 10-11 ans en Bourgogne.

(Depuis le conseil, le projet a été abandonné car avec 6 jours et 5 nuits ce camp ne serait plus considéré comme un séjour accessoire à l'activité du centre de loisirs. Il aurait nécessité une déclaration à part auprès de Jeunesse et Sport avec la nomination d'un directeur spécifique sans compter la prise en compte du repos compensateur des animateurs et des embauches supplémentaires induites et ce, pour seulement 7 enfants de Corbelin. La logistique aurait également posé problème : comment fournir les repas pour les enfants sachant que le Moulin ne dispose pas d'une régie d'avance et ne peut donc faire des achats autres que le paiement par mandat administratif sur présentation d'une facture !)

Délibération n° 2016-4-6 : Médiathèque : animation pour les journées du patrimoine

Les bénévoles de la médiathèque ont sélectionné une animation qui sera faite lors des journées du patrimoine.

Il s'agit du Collectif de l'âtre qui présentera son spectacle « OUVRIERES » en 2 représentations dans la journée du 17 septembre.

Le coût de la prestation est de 750€. Pour compenser ce coût qui peut sembler élevé, une vente de livres usagés provenant du fonds de la médiathèque sera faite durant ce week-end là.

Annick Devoisin rappelle également qu'aucune animation culturelle de ce type n'a été faite depuis plusieurs années. De plus, le spectacle s'inscrit dans le thème retenu par la commission culture pour les journées du patrimoine, à savoir « le travail de la soie ».

Si Marie-Hélène Lajon estime que le coût du spectacle est trop élevé, Karine Deplanque le considère tout à fait correct pour ce type de spectacle vivant.

Puisque les principales animations des journées du patrimoine ont lieu à la Magnanerie, Grégory Meyer propose de jouer le spectacle là-bas. La configuration des lieux ne paraît pas adaptée pour ce type de représentation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à 18 voix pour et 1 contre (M.H. Lajon) :

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec DEUXIEME ATRE PRODUCTIONS – Collectif de l'âtre pour deux représentations du spectacle Ouvrières à la médiathèque le 17 septembre 2016.

- ACCEPTE le coût de la prestation fixé à 750€ TTC pour les 2 représentations. Ce tarif couvre la déclaration et la rétribution professionnelles des intervenants ainsi que les droits d'auteurs et le transport.

Délibération n° 2016-4-7 : Adhésion à l'association des bibliothèques du pays des Couleurs

Ce point avait été reporté, d'après les informations qu'a pu obtenir Annick Devoisin, cette adhésion est utile pour la médiathèque de Corbelin. Elle permet notamment des achats groupés de livres...

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer à l'association des bibliothèques du Pays des Couleurs à compter de 2015,
- PRECISE que le coût de l'adhésion annuelle est de 25€.

Délibération n° 2016-4-8 : Personnel : création de poste dans le cadre d'un avancement de grade

Dans le cadre des avancements de grade dont peuvent bénéficier certains agents, la CAP (Commission Administrative Paritaire) a émis un avis favorable pour la nomination d'un agent dans le grade de technicien Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2016.

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de créer l'emploi suivant à compter du 1^{er} août 2016 :

Filière technique :

Technicien principal de 1^{ère} classe : 17h30 (grade actuel : technicien territorial principal de 2^{ème} classe)

Délibération n° 2016-4-9 : création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

La commune a embauché un agent en contrat unique d'insertion pour une année. Ce contrat prend fin le 2 juillet prochain.

Comme évoqué lors du budget, le Maire propose de pérenniser cet emploi. Il rappelle également de le poste d'adjoint technique à temps non complet (17.5h hebdo) laissé vacant depuis la mutation de Mme Ferry en février 2015 n'a pas été pourvu.

Ainsi, sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (22h hebdomadaires) à compter du 3 juillet 2016.

Tableau des effectifs au 11 mai 2016

GRADES	EMPLOIS CREES		EMPLOIS POURVUS	
	Nombre	Temps de travail	Nombre	Temps de travail
1) Filière administrative				
Attaché principal	1	35h	1	35h
Attaché Territorial	1	35 h	0	A supprimer
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	1	35h
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	35 h	0	A supprimer
Adjoint administ. 2 ^{ème} classe	2	35 h	1 1	Partiel 90% 35h
	1	21h45	0	A supprimer
2) Filière technique				
Technicien	1	17.5h	0	Nomination

principal de 2 ^{ème} classe				au 1/8/16
Technicien Territorial	1	17.5h	1	A supprimer A compter du 1/8/16
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	3	35h	1 1 0	90% 55.6% A supprimer
	1	25h	1	25h
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	17.5h	1	17.5h
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	35h	2	35h
	3	28h	1	28h 2 postes à supprimer
	1	22h	A pourvoir au 3/7/16	
	2	17.5 h	0	à supprimer
	1	6h15	0	A supprimer
3) Filière Police				
Garde Champêtre chef principal	1	17.5h	1	17.50h
Garde Champêtre Chef	1	17.5h	0	A supprimer
4) Filière Sanitaire et sociale				
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	31h30	1	31h30
A.T.S.E.M. principal 2 ^{ème} classe	1	31h15	0	A supprimer
5) Filière Culturelle				
Adj. patrimoine 1 ^{ère} classe	1	17.5h	1	17.5h
6/ Filière animation				
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	2 1	35h 30h	2 1	35h 30h

- Liste préparatoire pour le jury criminel 2017

6 administrés ont été tirés au sort parmi les inscrits sur la liste électorale :
Electeur n° 192 : BODECHER Gilles

Electeur n° 371: CHAMOLAY Mickaël
Electeur n° 353 : CARRON-CABARET épouse GEHIN Armelle
Electeur n° 867: ISSARTEL Cédric
Electeur n° 1748: DE RANGO Christophe
Electeur n° 706: GAUTHIER épouse FRECHET Danielle

- Affaires diverses dont le point sur l'avancée de la Programmation Urbaine effectuée par le cabinet Réflexité

Le Maire relate les deux premières réunions qui marquent le début de l'étude : les marches découvertes du 30 avril derniers qui ont rassemblées près de 50 personnes et la réunion technique du 11 mai à laquelle étaient conviés, entre autres, les services du département pour la partie voirie, le service logement de la communauté de communes ...

Frédéric Géhin demande si la Commission urbanisme travaux sera intégrée à la réflexion et travailler avec le cabinet Réflexité et si l'atelier du 18 mai sera ouvert à tous les administrés ?

Le Maire répond que le cabinet d'étude travaille sur des thèmes et associe les acteurs concernés, ce peut être des élus, les habitants, les associations, des techniciens...

Quant à l'atelier du 18 mai, il est effectivement ouvert aux Corbelinois.

- Délibération n° 2016-4-10 : CLIS (Classe d'intégration scolaire) de l'école St Joseph de la Tour du Pin : convention financière,

Deux enfants de Corbelin sont scolarisés en CLIS à l'école St Joseph de la Tour du Pin.

Par délibération n° 2015-1-2 le conseil municipal avait autorisé le maire à signer la convention financière avec l'OGEC de l'école privée St Joseph de la Tour du Pin pour les enfants scolarisés en CLIS dans cet établissement.

Il convient de reconduire cette convention financière pour l'année 2015-2016 pour un coût identique à savoir 1104€ pour l'année.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à régler la somme de 2208€ à l'OGEC de l'école privée St Joseph de la Tour du Pin au titre des frais de scolarité des 2 élèves corbelinois en CLIS pour l'année scolaire 2015/2016.

Rapport de l'assemblée générale de la Société des Eaux Civiles de la Bâtie :

François Manon, délégué de la commune, présente le rapport d'activité de la société civile : en 2015, il n'y a pas eu de travaux, aucun manque d'eau n'a été signalé.

Ainsi, les tarifs pour l'année 2016 sont maintenus et aucun projet de réparation n'est pour l'instant programmé.

Il y a en caisse la somme de 30 649€.

Le bureau doit programmer la journée de nettoyage.

François Manon a demandé un branchement d'eau vers le complexe sportif pour permettre l'arrosage par la commune.

Avant de se prononcer sur cette demande, le bureau demande à ce que la fontaine place du Campanil fonctionne en circuit fermé.

Communauté de communes du Pays des Couleurs :

Le maire distribue aux conseillers le journal d'information édité par les 3 intercommunalités pour informer les élus de l'avancé de la fusion des communautés de communes du Pays des Couleurs, de l'Isle Crémieux et des Balmes Dauphinoises qui formeront la communauté de Communes des Balcons du Dauphiné au 1^{er} janvier 2017.

Golf :

Le Maire fait part des remerciements des dirigeants de l'association du golf pour la mise à disposition de la tondeuse.

Monique Favel :

Fête des Mères et des nouveaux arrivants :

La réception sera organisée le 27 mai, les participants se verront offrir un bon d'achat, une petite plante ainsi qu'un abonnement d'un an à la médiathèque pour les nouveaux arrivants.

Michel Lagache :

Circulation :

M. Savarino riverain de la route du Crozat, l'a alerté sur le manque de sécurité sur cette voie, dû à son étroitesse et sa déclivité : les véhiculent peuvent difficilement se croiser : plusieurs accrochages ont eu lieu dernièrement.

Il est proposé de mettre cette voie en sens unique.

De même, le manque de sécurité Route de Bugnon a été évoqué : la vitesse excessive des véhicules et l'absence d'aménagement aux abords des arrêts du transport scolaire rendent cette route dangereuse. Le Maire va rencontrer prochainement le responsable du service aménagement du territoire du Haut Rhône Dauphinois et évoquera avec lui ce point.

Travaux de voirie :

L'entreprise Gonin finit les travaux de voirie à la Croisette, sur l'avenue des frère Guiguet au niveau de la propriété Drouard, au Fayet et à la Renouillère.

Fauchage :

La première passe sera effectuée durant la 2^{ème} quinzaine de mai, la seconde en septembre.

C'est l'entreprise BLANC qui a été retenue cette année.

Béatrice berger :

TAP :

Le professeur de Kickboxing a quitté l'association, qui ne peut mettre à disposition un autre enseignant : aucun intervenant de remplacement n'a été trouvé pour l'instant.

Une réunion de bilan avec les intervenants aura lieu prochainement.

En accord avec le Sou des Ecoles, il est prévu de présenter le travail des enfants fait durant les TAP le jour de la Kermesse.

Fête du patrimoine :

Le lieu principal des animations sera à la magnanerie : l'artisan qui travaille sur la rénovation du cadran solaire sera présent le dimanche pour expliquer son travail.

Il est prévu également la plantation d'un Murier, symbole du passé de la commune avec la soierie. Il sera planté provisoirement derrière la médiathèque.

Une exposition sur la thématique de ces journées aura lieu à la médiathèque.

L'association Art et Passion organisera également sa traditionnelle biennale de peinture à la salle polyvalente.

Commission patrimoine :

Une souscription va être lancée pour éditer un ouvrage sur « Corbelin Autrefois », sur la base du travail effectué par la commission pour les journées du patrimoine de l'année passée.

Les membres de la commission recueillent toujours les témoignages des anciens sur la vie à Corbelin autrefois.

La commission va travailler également sur certaines tombes « classées » du cimetière.

Commission jeunes :

Béatrice Berger a rencontré les animateurs du Centre social pour coordonner les animations pour les jeunes : l'opération sac'ados sera reconduite cette année sur le mois de juillet.

Les informations doivent parvenir d'ici fin mai pour être publiées dans la gazette.

La commission « jeunes » a transmis dernièrement un questionnaire aux parents des 12-17 ans : seules 16 réponses de parents sur 128 envois ont été recueillies. Les attentes des familles sont les suivantes : un lieu de rencontre pour les jeunes, pas forcément un local, et la possibilité d'assister à des rencontres sportives.

Sur les 16 réponses : seules 50% des personnes étaient informées des actions du centre social pour les jeunes.

City park :

Il faut compter en 30 et 40000€ pour créer un citypark correspondant à la demande des jeunes

Opération TAG sur les transformateurs électriques : (cf réunion précédente)

L'association la Coulure a établi un devis d'un montant de 1120€ pour 1 transformateur et 2 jours de travail. L'association encadre les jeunes et fournit tout le matériel. D'autres devis sont attendus. Il est rappelé qu'ErDF soutien ces initiatives et verse une subvention pour chaque projet.

François Manon :

Fleurissement :

L'arrachage des bulbes pour la mise en place des plantes annuelles va se faire dans les prochains jours : la participation des enfants du CME au fleurissement a été évoquée.

Désherbant :

Il travaille avec les agents communaux sur les techniques de désherbage sans produit phytosanitaire.

Claude Carrias :

CME :

C'est la fin du mandat, elle constate un « essoufflement », les enfants participent de moins de moins. Le 17 mai aura lieu une réunion avec le CME pour préparer la réception pour les nouveaux habitants.

Aurélie Santus :

La commission communication travaille sur la prochaine gazette dont la parution est prévue début juillet.

Hervé Delbègue :

Foire :

La traditionnelle foire aura lieu ce dimanche 15 mai.

Yves Diaz :

Association :

Une réunion des associations est prévue le 17 juin à 20h30.

Les sujets suivants seront abordés :

- Présentation et discussion sur les différents documents mis en place : (feuille de réservation de salles) et procédure mise en place banderole rond point.
- Organisation calendrier des fêtes
- Dégradation dans les salles

Course cycliste :

Pour la première année, la course aura lieu le dimanche 26 juin afin d'avoir plus de coureurs cyclistes.

Fête du village :

La 2^{ème} édition aura lieu le 2 juillet :

Au menu : Salade, jambon au madère et gratin dauphinois pour 12€ et 7€ le repas enfant.

Il y aura le même orchestre que l'année passée : coût 1500€ .

Site internet :

S'il a été envisagé un temps de refaire le site internet de la commune, vu les coûts, il a été décidé de migrer le site actuel vers une nouvelle version. Une formation pour que les mises à jour soient faites en interne sera organisée courant juin.

Avant de clore la séance, le maire fait part au conseil de la demande de la Communauté de Communes sur les besoins des communes en services publics.

Ainsi, il est ressorti le manque d'offres au niveau du transport public, une halte garderie et la crainte du « désert médical » dans les prochaines années.

Prochain conseil municipal : 23 juin

La séance est levée à 23h45

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

	Signature
VIAL René, Maire	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	
LAJON Marie-Hélène	
DEVOISIN Annick	
CARRIAS Claude	
GUILLERMARD Frédéric	
MANON François	
DEBIEZ Yvon	
JACQUEMIN Isabelle	

PENVEN Gwénaël	
LANTUEJOL Jérôme	
SANTUS Aurélie	
GEHIN Frédéric	
DELBEGUE Hervé	
MEYER Grégory	
DEPLANQUE Karine	